128569 - Le jugement de la rupture du jeûne par quelqu'un qui doit prendre un comprimé une fois toutes les douze heures

question

Je souffre d'une maladie psychologique et j'ai consulté un psychiatre qui m'a prescrit des comprimés que je prends une fois toutes les douze heures depuis cinq ans. Que devrais-je faire au cours du mois de Ramadan dont la journée peut durer 15 heures alors que le retard d'une seule heure (par rapport à la prise du médicament) peut entraîner le retour de la maladie (l'épilepsie) ? Eclairez-nous. Puisse Allah vous récompenser.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Allah le Majestueux et Auguste a dit : Craignez Allah dans la mesure du possible. (Coran, 64:16). Si le retard de la prise du médicament déclenche une crise, il n'y a aucun inconvénient à rompre le jeûne. Si la journée est longue puisqu'elle dure parfois 15 heures, le malade doit prendre le comprimé prescrit et rompre le jeûne et s'abstient de manger et de boire pour le reste de la journée et la rattrape plus tard.

Si le malade peur retarder la prise du médicament sans trop de peine, il doit attendre la nuit. Autrement, il n'y a aucun inconvénient à prendre le médicament. Le malade pourra rattraper le jeûne au cours de journées courtes, notamment les journées froides qui durent moins de 12 heures.»

de son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).